



## Haïti: Des dons humanitaires pour construire un hôtel?

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'explique

Par [Julie Lévesque](#)

Mondialisation.ca, 14 août 2012

14 août 2012

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Pauvreté et inégalités sociales](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

Suite à la parution de l'article [HAÏTI: Les dons aux victimes du séisme investis dans un hôtel cinq étoiles](#), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a contacté le Centre de recherche sur la mondialisation afin de préciser les informations voulant qu'un hôtel soit construit sur une partie de son terrain en Haïti.

L'article en question dénonçait le fait que des fonds amassés par la FICR pour les victimes du séisme allaient possiblement être utilisés pour construire un hôtel. Rappelons que le fonds des anciens présidents étasuniens pour les victimes du 12 janvier, le Bush Clinton Haiti Fund, a investi 2 millions de dollars dans le Royal Oasis, un hôtel 5 étoiles construit à Pétion-Ville, banlieue cossue de Port-au Prince.

Le reportage d'AP confirme que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) a acheté un terrain d'une valeur de 10,5 millions de dollars et songe elle aussi à construire un hôtel : « **L'argent provient des dons amassés par les agences nationales de la Croix-Rouge et voués à la reconstruction**, ce qui a amené certains à se demander s'il aurait été préférable d'utiliser l'argent pour loger les personnes déplacées plutôt que les travailleurs humanitaires. (Julie Lévesque, [HAÏTI: Les dons aux victimes du séisme investis dans un hôtel cinq étoiles](#), Mondialisation.ca, 10 juillet 2012.)

France Hurtubise, coordonatrice des communications pour la FICR a tenu à préciser que le terrain en question a été acheté au lendemain du désastre et que l'idée d'y construire un hôtel n'est qu'une option envisagée parmi tant d'autres. Il ne s'agit donc pas d'un achat récent. « Cette opération en Haïti est la plus grande de tous les temps pour la Fédération internationale. Le terrain a permis d'héberger plus de 3000 délégués (dans des tentes) venus des quatre coins du monde, 60 sociétés nationales de la Croix-Rouge (canadienne, française, britannique, néerlandaise, étasunienne, etc), le siège de la Fédération internationale, et le siège de la Croix-Rouge haïtienne détruits lors de la catastrophe. Il aurait été impossible d'héberger tout ce monde à un même endroit au lendemain du tremblement de terre. Ce terrain a permis de centraliser l'opération et par conséquent faciliter la logistique qui a permis à la Croix-Rouge de rapidement répondre à l'urgence. »

Selon Mme Hurtubise, il était moins coûteux de procéder de cette façon que de louer des maisons ou des chambres d'hôtels. Elle ajoute : « Ce terrain a également permis de garder en sécurité le matériel (denrées non alimentaires, flotte de voitures, camions, etc.) et

l'équipement sophistiqué tels les unités de réponse rapide (ERU), les hôpitaux mobiles, les centres de logistique, de traitement d'eau, etc. Dans les premiers mois, des dizaines d'ERU en provenance de plusieurs pays arrivaient à Port-au-Prince. »

Si un hôtel devait être construit sur ce terrain, la FICR vendrait une partie du terrain à un promoteur et il n'est aucunement question pour la Fédération d'investir dans sa construction ou son exploitation. L'argent provenant de la vente du terrain serait remis à la Croix-Rouge haïtienne. Mme Hurtubise est d'avis que cette option n'est pas la meilleur : « L'option de construire un hôtel incluant un centre de congrès n'était qu'une des options visant à générer des revenus pour la Croix-Rouge haïtienne. Dans tous les cas des études de faisabilité sont nécessaires avant qu'une décision soit prise. Parmi les options envisagées, notons une base logistique pour la gestion des catastrophes, la préparation et le relèvement; un centre de formation pour les volontaires et le personnel rémunéré, une clinique qui servirait de centre de formation pour jeunes médecins et infirmiers haïtiens en soins de santé d'urgence. Si l'option de l'hôtel est privilégiée, toutes les mesures seront prises afin que les principes fondamentaux auxquels adhèrent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soient respectés. »

Serait-il possible de construire des logements sur ce terrain? « Bien sûr. Cela fait peut-être même déjà partie des options, je ne les ai pas toutes notées », a indiqué Mme Hurtubise.

La Croix-Rouge haïtienne compte environ une vingtaine d'employés rémunérés\*\* et, advenant une hausse de ses revenus, elle n'envisage pas engager davantage de personnel, comptant plutôt sur le bénévolat, et utiliserait les fonds pour financer des projets. Dans un pays où la majorité vit dans l'extrême pauvreté, ne serait-il pas préférable de créer des emplois plutôt que de recruter des bénévoles? « Il y a vraiment une volonté d'aider chez les Haïtiens et l'une des missions de la Fédération internationale est le renforcement de la société nationale, la Croix-Rouge haïtienne, afin que cette dernière réponde efficacement aux catastrophes futures et qu'elle puisse mettre en place une procédure de réduction des risques. La Croix-Rouge haïtienne doit former des volontaires qui seront en mesure d'y répondre rapidement et efficacement. Pour ce faire, la société nationale doit avoir une infrastructure solide. »

La FICR compte diminuer le nombre d'expatriés et céder graduellement toute la place à la Croix-Rouge haïtienne.

En ce qui concerne d'autres projets parrainés par la FICR, Mme Hurtubise a tenu à souligner le progrès effectué dans la décongestion des camps de déplacés. Le rôle de la FICR consistait à assister financièrement les personnes déplacées qui réussissaient à se trouver un logement. « Lorsque la personne trouve un endroit où s'installer, nous allons vérifier que le logement est convenable et que le bail est réglementaire et nous lui remettons 500 dollars, l'équivalent d'un an de loyer. Chaque famille reçoit 500\$ en deux tranches de 250\$, soit respectivement un mois et 6 mois après leur départ du camp. Cet argent est conditionnel à une petite formation en micro-entreprise adaptée à chacun. »

### **Solutions de logement à court terme, abris « semi-permanents »**

Ce programme a été critiqué par d'autres intervenants décrivant le fait que l'année suivante, bien des gens n'auraient pas les moyens de demeurer dans leurs logements et qu'il s'agissait là d'une solution à très court terme. « « La FICR a réussi à réduire

considérablement le nombre de personnes dans les camps et selon nos sondages internes, 56 % des gens ayant participé à ce programme demeurent toujours au même endroit après un an, 36% sont ailleurs et 8% n'ont pas répondu. »

Cependant, la Fédération reconnaît qu'un pourcentage non chiffré de personnes ont quitté les camps pour retourner dans des endroits peu sécuritaires. Une étude effectuée par l'Observatoire des Politiques Publiques et de la Coopération Internationale, lié au [Centre de recherche, de réflexion, de formation et d'action sociale](#) (CERFAS), révèle qu'« une partie importante des personnes ayant quitté les camps est retournée vivre dans des maisons endommagées et menacées d'effondrement sans avoir reçu un appui quelconque pour leur relogement. » (CERFAS – Observatoire des Politiques Publiques et de la Coopération Internationale, [Bulletin 2](#), juin 2012, p. 2.)

Cette étude estime que « parmi les 256 000 familles qui ont quitté les camps entre juillet 2010 et avril 2012, moins de 44 000 ont reçu un appui pour leur relogement permanent ou transitoire. Les autres solutions de relogement ont été distribuées en dehors des camps ». (*Ibid.*)

Le document indique par ailleurs que les abris d'urgence fournis par les différents acteurs humanitaires dans la foulée du désastre, dont des bâches et des tentes, sont devenus des abris permanents : « Initialement prévu pour quelques mois, ces abris, dont la majorité a entre-temps besoin d'être remplacée, sont aujourd'hui devenus le seul logement pour une grande partie de ces familles qui vivent donc sans protection contre des intempéries ou agressions. » D'ailleurs, l'emploi de l'expression euphémique et oxymorique « maison semi-permanente » pour désigner une petite cabane de bois de 12 à 24 m<sup>2</sup> reflète bien cette tendance.

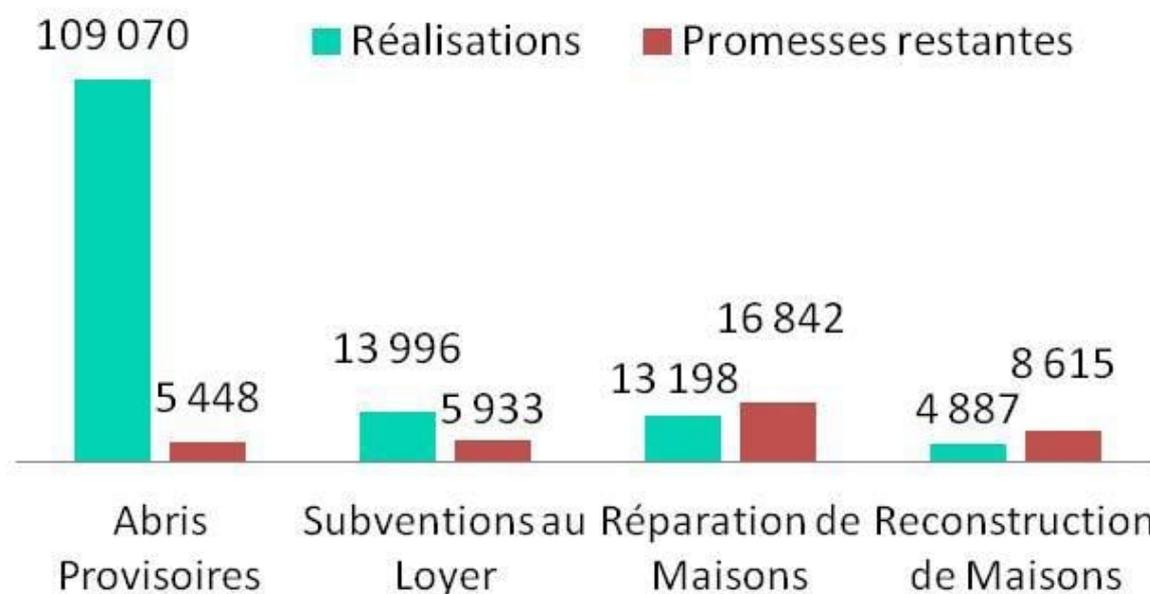


« Maison semi-permanente » à Villambeta.  
Photo: Daniel Cima/American Red Cross

La solution privilégiée en réponse au désastre, à savoir, la construction d'abris provisoires, « généralement conçus pour une durée de trois ans », est mise en doute par l'étude du CERFAS :

Suite au tremblement de terre, les organisations humanitaires ont établi un plan qui prévoyait de fournir tous les abris provisoires au bout de 12 mois. Cependant, plus de 2 ans après la catastrophe, la construction de tels abris continue et, en mai 2012, les différents acteurs prévoyaient d'en rajouter encore quelques 5440 (Schéma 3). Le nombre de structures promises ne correspondait pas à une évaluation des besoins, mais au total des offres des différentes agences. (*Ibid.*)

### Schéma 3 : Promesses et réalisations des différentes solutions offertes pour le relogement en début mai 2012



Source : Elaboration de l'Observatoire selon données IASC Cluster CCCM/Abri d'urgence «Fact Sheet Mai 2012» qui regroupe les réalisations indiqués par les différents acteurs.

Schéma 3 de l'étude du CERFAS

Si les organisations humanitaires comme la FICR méritent certaines critiques, il faut également prendre en compte la réalité à laquelle elles sont soumises sur le terrain. En Haïti, les problèmes de propriété foncière ont été décriés par de nombreux acteurs de tout acabit. Non seulement la plupart des documents fonciers ont été détruits lors du séisme, mais les propriétaires résident souvent à l'extérieur du pays et cela ralentit énormément les processus de construction et de désengorgement des camps. À cela s'ajoutent la lenteur du dédouanement des matériaux de construction.

France Hurtubise a cité l'exemple de Léogâne où la FICR et la mairie ont surmonté ces embûches causées par les problèmes de propriété foncière. « Il faut souligner que la majorité des Haïtiens sont locataires et ceux dont l'habitation a été détruite désirent souvent retourner au même endroit. Cela nécessite l'approbation du propriétaire du terrain qui, la plupart du temps, vit à l'extérieur du pays. Dans le cas de Léogâne, la mairie a réussi à retracer les propriétaires dans la plupart des cas. »

Le CERFAS souligne par ailleurs les dépassements de coûts des abris provisoires. En février 2010, on estimait le coût d'une structure temporaire entre 1000 et 1500\$. Le centre cite une étude de la FICR évaluant dorénavant le prix moyen d'une structure à 4226\$ :

Au total, les coûts des abris provisoires s'élèveront probablement à plus que 500 millions \$US. Bien qu'une partie importante de cet argent provienne de dons privés, ceci équivaut à 1/5 des dons officiels pour la réponse humanitaire après le tremblement de terre (États et agences multilatérales ont promis environ 2,4 milliards \$US pour répondre aux urgences suite au séisme). (*Ibid.*, p. 3.)

En l'absence d'un programme centralisé de reconstruction, s'ajoutant aux difficultés mentionnées plus haut, les abris provisoires ont été construits et attribués de manière

anarchique, de sorte qu' « un nombre limité d'abris a été fourni à des familles vivant dans les camps (22%) dont la plupart n'avait pas accès à un terrain propre [et] une grande partie des abris provisoires n'a pas été adressée aux bénéficiaires qui en avaient le plus besoin ». En outre, certains abris « ont fait l'objet de revente ou ont été offerts pour location par des bénéficiaires qui en ont reçu plusieurs ». (*Ibid.*)

La porte-parole du FICR admet que les coûts liés à la construction d'abris sont élevés. « Dix millions de dollars ont été investis dans la construction de logements de transition. Si les coûts sont si élevés c'est entre autres parce qu'Haïti souffre de déboisement et il a fallu importer les matériaux. »

Mme Hurtubise admet également que les coûts liés à la logistique absorbent aussi une proportion considérable du budget de la Fédération, soit 19 %. Par comparaison, les secteurs, « eau et assainissement, secours alimentaire et infrastructure communautaire et sociale » se voient allouer respectivement seulement 8 %, 5 % et 3 % du budget.

Questionnée sur le maigre montant alloué aux infrastructures communautaires et sociales, Mme Hurtubise affirme que celui-ci augmentera dans les années à venir et que de nouveaux programmes ont été mis sur pieds. « Par exemple le projet INA (l'Approche intégrée pour le développement d'un quartier) a débuté en février mars 2012. La FICR a mis sur pied des comités citoyens auxquels participent des membres du gouvernement. Ce sont ces comités qui décident des projets qui devraient être financés par la FICR dans leur quartier, comme le ramassage de débris ou l'assainissement des eaux. »

Le rapport « [Tremblement de terre en Haïti 2010 - Rapport de situation deux ans après](#) » paru en janvier 2012 indique qu'après les dépenses liées au logement (32 %), l'« appui aux programmes et coordination » (19 %) représente le secteur nécessitant le plus de financement à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge. Cette catégorie englobe entre autres, « les effectifs [...], les transports [...], les coûts de gestion au siège et sur le terrain tels que frais de personnel local et international, [les] coûts de planification, du personnel chargé de la présentation des rapports et coûts [...] ». (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, [Tremblement de terre en Haïti 2010 - Rapport de situation deux ans après](#), janvier 2012, p. 37.)

Si l'on combine les dépenses liées au logement et à la logistique, soit 50 % du budget, il est évident qu'une bonne partie des dons aux victimes du séisme retourne dans les poches des citoyens, des entreprises et des ONG des pays donateurs. En ce qui concerne la construction d'abris provisoires, citons par exemple le contrat de 28 millions de dollars canadiens obtenu par l'entreprise québécoise Maisons Laprise. Lors d'un colloque sur les ONG à Montréal en juin dernier, le sociologue Frédéric Boisrond, membre de la diaspora haïtienne, a dénoncé ce phénomène en rappelant que lorsqu'il était président, Bill Clinton avait réussi à convaincre le Congrès d'augmenter le budget de l'USAID (Agence internationale de développement des États-Unis) en admettant que 80 % de l'aide internationale demeurait aux États-Unis.

L'« aide internationale » consiste-t-elle à développer des marchés internationaux pour exporter les produits et les ressources humaines nationales? Si l'on observe la situation d'Haïti, devenue la « République des ONG » depuis la chute de Duvalier, la réponse est oui. Les grandes puissances, en premier lieu la France, les États-Unis et le Canada, ont tout fait pour maintenir Haïti dans un état de dépendance et de misère avec une main d'œuvre bon marché. Pour ne citer qu'un exemple, le cas du dumping du riz étasunien, résultat de la libéralisation du marché haïtien, a grandement contribué à la destruction de l'agriculture

locale. Hautement subventionné et vendu à bas prix, ce riz a fait une telle concurrence au riz haïtien qu'en 2003 80 % du riz consommé en Haïti provenait des États-Unis. (Leah Chavla, [Bill Clinton's Heavy Hand on Haiti's Vulnerable Agricultural Economy: The American Rice Scandal](#), Council on Hemispheric Affairs, 13 avril 2010.)

Les ONG, en dépit de leur nom, sont des organismes largement financés par les États et ce financement conditionnel transforme les ONG, qu'elles le veuillent ou non, en outils de domination néolibérale pour leur pays d'origine. Dans le livre « [Paved with Good Intentions. Canada's Development NGOs from idealism to imperialism](#) », les auteurs Nikolas Barry-Shaw et Dru Oja Jay dévoilent les mécanismes de financement des ONG et leur rôle insoupçonné consistant à atténuer les conséquences désastreuses du néolibéralisme.

Selon France Hurtubise, la nature de la FICR l'empêche d'être soumise aux diktats des gouvernements. « La FICR étant un ensemble de sociétés nationales, de ce fait nous échappons à l'orientation de nos programmes par les gouvernements nationaux. » \*

C'est possible. Cependant, rares sont ceux qui, aujourd'hui, échappent à cette entité sans frontière qu'est le néolibéralisme.

### **Julie Lévesque**

Journaliste, [Mondialisation.ca](#)

\*Suite à la parution de l'article France Hurtubise tenait à ajouter ceci sur le fonctionnement du financement: « Lorsque le gouvernement canadien (ACDI) donne de l'argent à la CR, à l'ONU ou aux ONGs, il est clair que l'argent dans la majorité des cas est conditionnel à un type d'aide. A titre d'exemple, en Haïti, l'argent amassé doit être investi dans des programmes pour venir en aide aux personnes touchées par le tremblement de terre. Il arrive par contre que nous recevions des sommes d'argent inconditionnelles. Ces sommes sont donc mises dans un fonds qui permettent notamment de répondre rapidement à une catastrophe. Par contre l'un des Principes fondamentaux auquel nous adhérons, l'indépendance, évite de nous voir imposer des actions qui viendraient à l'encontre des besoins identifiés. »

*Édité le 15 août à 14:37*

\*\*La Croix-Rouge haïtienne compte une vingtaine de personnes au sein de la haute direction, mais le nombre d'employés rémunérés est de 457. (FH)

*Édité le 27 août à 12:42*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Julie Lévesque](#), Mondialisation.ca, 2012

Articles Par : [Julie Lévesque](#)

### **A propos :**

Julie Lévesque is a journalist and researcher with the

Centre for Research on Globalization (CRG), Montreal. She was among the first independent journalists to visit Haiti in the wake of the January 2010 earthquake. In 2011, she was on board "The Spirit of Rachel Corrie", the only humanitarian vessel which penetrated Gaza territorial waters before being shot at by the Israeli Navy.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)